



Mairie de
SAINTE-CROIX

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 081-218103265-20250320-D_2025_03_03-DE



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Jeudi 20 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, vingt mars à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le treize mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine ROIG), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	8	1	9

N°2025-03-03

7.5.2

Budget : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour 2025.

Les dossiers de demandes de subvention, les comptes rendus d'activités de chaque association sont présentés au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que cette année nous avons reçu un courrier pour une demande de subvention de la part de l'association « Les Restos du Cœur » qui apporte notamment une aide alimentaire aux plus fragiles. En 2024 364 repas ont été servis à des personnes de la commune.

Monsieur le Maire propose également d'apporter notre aide au travers d'une subvention à « l'association départementale des lieutenants de Louveterie du Tarn ». Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées, commissionnées et assermentées, collaboratrices bénévoles de l'administration et placées sous l'autorité du préfet pour exercer des missions de service public de régulation des animaux sauvages susceptibles d'occasionner des dégâts ou un accident quand l'animal est proche des habitations ou sur une route.

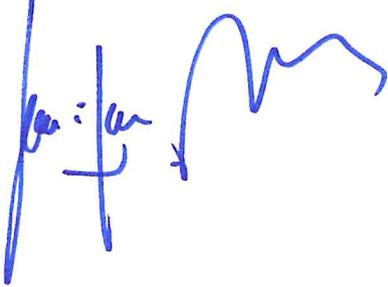
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ DECIDE de répartir les subventions ainsi :

Comité des Fêtes – Santa Crew	700.00 €
Association d'Eau et d'Ocre	170.00 €
Association Miss Terre	1 100.00 €
Association Expression Saint-Cruciennes	1 100.00 €
Association « Les Chasseurs de Sainte-Croix »	400.00 €
Association Multi Sports Vère Lézert	1 000.00 €
Association Parents d'élèves du RPI Vère-Lézert	330.00 €
Association « Les Amis du Patrimoine St Crucien »	550.00 €
Association ADMR- repas service à domicile	200.00 €

Association ADMR – La Vallée de la Vère	300.00 €
Club rencontre et amitiés de Villeneuve sur Vère	100.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
Association des Lieutenants de Louveterie du Tarn	50.00 €

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS

